

Journée internationale des droits des femmes **Incarcération et réinsertion des femmes en France**

La Fondation M6 a fait de la réinsertion des personnes détenues son axe de travail depuis sa création. Au 1^{er} février 2018, la France compte **2 482 femmes incarcérées soit 3,8% de la population carcérale** : il s'agit du chiffre le plus élevé depuis 10 ans¹. Qu'en est-il de leurs conditions d'incarcération et de leurs perspectives de réinsertion ?

Leur présence minoritaire engendre des difficultés pendant l'incarcération, qui compliquent leur réinsertion :

- Sur les 188 établissements pénitentiaires que compte la France, 2 sont entièrement réservés aux femmes (centre pénitentiaire de Rennes et maison d'arrêt de Versailles) et 56 sont dotés de quartiers spécifiques

=> L'éloignement géographique de leurs proches complexifie le maintien des liens familiaux et sociaux

- La majeure partie des femmes sont incarcérées dans des « quartiers femmes » de prisons pour hommes, ce qui limite leur accès au travail et aux activités (sport, actions culturelles...)

=> Cet isolement concourt à la désocialisation des femmes.

- Une surveillance assurée par des personnes de même sexe, à l'exception des personnels d'encadrement qui peuvent être des hommes (principe s'appliquant aux femmes incarcérées mais pas aux hommes)

=> Cette mixité limitée creuse un peu plus le fossé entre la vie carcérale et la vie à l'extérieur

- **Un difficile accès à l'achat de vêtements féminins** : dans certains établissements accueillant des femmes, seuls des vêtements masculins sont disponibles dans les catalogues de « cantine », destinés à l'achat de produits de la vie courante par les personnes détenues

=> L'accès à cette féminité est pourtant nécessaire à la reconstruction d'une image de soi.

- **Un accès restreint au régime de la semi-liberté** (au 1^{er} septembre 2015)² :

- 64 places réservées sur 1048 places dans 10 centres ou quartiers de semi-liberté
- Sur les 755 condamnés placés en semi-liberté, 10 étaient des femmes

=> Alors qu'elles composaient 3,2 % de la population carcérale, elles représentaient moins de 1,3 % des personnes bénéficiant d'un placement en semi-liberté.

¹ Source Administration pénitentiaire :

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Mesure_mensuelle_incarceration_Fevrier_2018.pdf

² Source Contrôleur général des lieux de privation de liberté :

http://www.cgplp.fr/wp-content/uploads/2016/02/joe_20160218_0041_0089.pdf

Malgré ces difficultés, un taux de récidive inférieur pour les femmes

Une enquête de 2011³ a conclu à une probabilité de recondamnation deux fois plus faible pour les femmes que pour les hommes : 34% des femmes de la cohorte sont à nouveau condamnées dans les 5 ans contre près de 60% des hommes.

Rencontre de femmes autour du journalisme au Centre Pénitentiaire pour Femmes de Rennes

A l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes, la Fondation M6 a organisé une rencontre entre 12 femmes incarcérées au Centre Pénitentiaire pour Femmes de Rennes et 3 femmes journalistes, Nathalie Renoux (M6), Cindy Hubert (RTL) et Charlotte Fouilleron (Femme Actuelle). Ces 12 femmes sont les rédactrices du magazine féminin Citad'elles, réalisé avec Les Etablissements Bollec et dont la Fondation est partenaire. Au programme de cet échange : pratique du journalisme, fonctionnement d'une rédaction, traitement du sujet de la prison par les médias, droit à l'oubli, droit des femmes incarcérées... elles ont ainsi confronté leurs pratiques journalistiques et leurs visions de la prison.

Rdv prochainement sur le site de la Fondation M6 pour découvrir la vidéo de cet échange.



© Aurélien Flament / M6

À propos de la Fondation M6

Depuis 2010, la réinsertion des personnes détenues est au cœur des préoccupations de la Fondation M6. C'est un choix de mécénat guidé par la volonté du Groupe M6 de s'engager pour une cause peu soutenue mais répondant à un véritable enjeu sociétal : la récidive. Ainsi, la Fondation soutient et met en place des projets autour de trois grands axes : l'accompagnement et le retour vers l'emploi, la lutte contre l'illettrisme et l'accès à l'éducation et la culture comme vecteur de resocialisation. En 8 ans, un peu plus de 19 000 personnes détenues et leur famille qui ont bénéficié de nos actions. [Plus d'infos](#)

³ Source Administration pénitentiaire : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/cahierd'etude36.pdf